

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance 29 août 2024

Nombre de conseillers en exercice :	14	Le vingt-neuf août deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de la commune d'Ordizan dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Roland DETHOU, Maire en exercice.
Nombre de conseillers présents :	9	
Qui ont pris part à la délibération :	9	
Pour : 9 Contre : 0 Abs : 0		
Date de la convocation :	23/08/2024	
Date d'affichage :	23/08/2024	

**Présents :** Thierry DESTARAC, Roland DETHOU, Nathalie DETHOU-BARBOSA, Gilles GAUBERT, Didier RAFFENAUD, Gérald RAGELLE, Sophie RODRIGUES, Myriam TARISSAN, Eric TILHAC

**Absents excusés et représentés :** Mathilde DAUBE, Davide DE SOUSA MONTEIRO, Marie-Pierre DUBARRY, Florent DUTREY, Anne-Laure GAROSTE

**Secrétaire de séance :** Nathalie DETHOU-BARBOSA

N° de la délibération	Objet de la délibération
DE_2024_18	DENOMINATION DES VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique aux membres présents du Conseil municipal que depuis la loi 3Ds du 21 février 2022, il appartient à toutes les communes de numérotter et dénommer les voies. Ces informations sont ensuite versées dans une base de données à l'échelle communale (Base Adresse Locale) qui alimente la Base Adresse Nationale, le référentiel unique de l'adresse en France.

Monsieur le Maire informe qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil Municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits (liste en annexe de la présente délibération) ;
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- d'ADOPTER les dénominations suivantes : (voir tableau annexé à la délibération).

**DELIBERATION** - Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, accepte les propositions énumérées ci-dessus et mandate Monsieur le Maire à toutes démarches utiles relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire,  
Roland DETHOU



Date de transmission de l'acte: 04/09/2024  
Date de réception de l'AR: 04/09/2024  
065-216503359-DE\_2024\_18-DE  
A G E D I

## LISTE DES VOIES COMMUNALES

N°	NOM
1	Route de la Prévende
2	Rue de l'Alaric
3	Chemin de l'Ormeau
4	Route d'Antist
5	Route de Trébons
6	Route de Tarbes
7	Impasse de la Plaine
8	Impasse des Oulates
9	Rue du Moulin
10	Impasse des Fleurs
11	Chemin de la Barthe
12	Chemin des Marmottes
13	Rue du Centre
14	Place de l'Eglise
15	Rue des Pyrénées
16	Impasse du Bernet
17	Chemin du Tuco
18	Chemin des Acacias
19	Impasse des Primevères
20	Rue de la Fontaine
21	Impasse des Tisserands
22	Chemin des Artigaux
23	Impasse des Sources
24	Impasse des Tourterelles
25	Impasse des Pommiers
26	Impasse des Palombes
27	Chemin du Cap de la Serre
28	Chemin de la Vigne
29	Impasse de Bareilles
30	Chemin de Caubère
31	Chemin du Loudet
32	Impasse des Chevreuils
33	Impasse du Bedat
34	Chemin de Martimese

Date de transmission de l'acte: 04/09/2024

Date de reception de l'AR: 04/09/2024

065-216503359-DE\_2024\_18-DE

A G E D I